



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 9 novembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h17.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Michel PARRENIN

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. KURT/ M. PERRIN ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; M. OUDOT/B. ANDREZ ; B. DIRAND/G. JOBERT ; F. MANZONI/M. PARRENIN ; MH BALLEE/D. MOULIN ; D. DUMONT/C. KONIG ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public- entreprise SAULNIER TP

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de la résidence « Le Mycélium » rue des Violettes, l'entreprise Saulnier travaux Publics représentée par M. Fabrice SAULNIER, a sollicité la commune de Valdahon pour une mise à disposition temporaire du domaine public.

Compte tenu de l'exiguïté du chantier et dans un souci de sécurité de la rue des Violettes, l'entreprise a besoin de 100m² du domaine public pour y installer la base de vie du chantier, à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée de vingt mois.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation temporaire consentie, il est proposé une redevance globale et forfaitaire de 500€.

La proposition de convention est jointe en annexe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention ci-annexée avec la société SAULNIER TP, représentée par M. Fabrice SAULNIER,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
14/11/2023

